

SOUTIEN AUX PLATES-FORMES DE RECHERCHE PARTAGÉES

Le soutien aux plates-formes de recherche partagées vise à optimiser l'utilisation de l'espace et des équipements au sein de la faculté, en étendant les capacités et en améliorant la disponibilité des infrastructures, des instruments et de l'expertise.

La priorité sera accordée aux propositions pour lesquelles il est démontré que :

- l'infrastructure est correctement utilisée
- la maintenance continue appropriée est effectuée, le cas échéant
- l'infrastructure fonctionne toujours dans les limites de sa durée de vie normale
- aucune infrastructure similaire n'est disponible pour répondre aux besoins de la recherche

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ouvert aux groupes de la plateforme de recherche partagée (infrastructure partagée entre au moins 3 équipes de recherche). Il s'agit d'un programme de partage des coûts, où **les chercheurs doivent évaluer l'investissement de la faculté.**

Pour qu'une demande soit éligible à un soutien, la proposition doit :

- Être soumis au nom d'un groupe de la plateforme de recherche partagée
- Démontrer l'importance scientifique de l'infrastructure
- Démontrer le besoin continu de l'équipement à des fins de recherche et décrire les processus mis en place pour promouvoir une utilisation optimale
- Fournir des détails sur le partage des coûts (par exemple, FOAP pour les contributions de contrepartie des chercheurs)
- Le montant maximum accordé par la faculté par demande est de 10 000 \$, mais peut être augmenté en fonction des fonds disponibles.

Coûts éligibles

- Coût opérationnel de l'infrastructure (comprend les salaires du personnel hautement qualifié (HQP) pour le temps consacré à l'exploitation et à la maintenance de l'infrastructure)
- Coût de la réparation, du remplacement ou de la reconfiguration de l'infrastructure
- Extension de la couverture de la garantie (au-delà de celle obtenue à l'achat) et des mises à jour des logiciels
- Contrats de maintenance et de service
- Coûts de la formation spécialisée

**Les coûts des dépenses à venir et passées (6 mois à compter de la date de la demande) sont éligibles.

DATES LIMITES ET EXIGENCES

Il y a deux concours par an :

Dates de soumission des propositions

Les résultats seront annoncés

1^{er} mars

Fin avril

1^{er} novembre

Fin décembre

Les propositions doivent être soumises par voie électronique (dans un seul fichier PDF) à l'adresse suivante : fsresearch@uottawa.ca

Les propositions doivent être formatées conformément aux normes généralement acceptées par les conseils subventionnaires, comme suit

- Le texte doit être à simple interligne, avec un maximum de six lignes par pouce et en couleur noire
- La police acceptée est Times New Roman regular 12 pts, ou toute autre police comparable - rien de plus petit
- Les polices condensées et les demandes remplies strictement en italique ne sont pas acceptées
- Tous les textes, y compris les références, doivent être conformes à ces normes. Les demandes incomplètes et/ou qui ne répondent pas aux normes de présentation peuvent être rejetées ou désavantagées.

Exigences

Les demandes de soutien pour les plates-formes de recherche partagées doivent comporter les informations suivantes :

Un formulaire de demande de soutien à l'infrastructure dûment rempli, appuyé par

- Une brève description de l'infrastructure, de son utilisation et de son emplacement (1 page maximum)
- Une justification de la demande détaillant l'importance de l'infrastructure pour le chercheur, les autres projets de recherche et la formation de personnel hautement qualifié (HQP ; max 1 page)
- Le programme de maintenance et/ou d'accessibilité mis en place pour assurer une utilisation optimale de l'infrastructure et le plan de durabilité proposé (max 1 page)
- La liste des projets de recherche actuellement financés utilisant l'infrastructure (max 1 page) qui comprend :
 - le nom du chercheur principal
 - titre du projet de recherche
 - le nom de l'organisme de financement, le montant accordé et les années de soutien
 - le nombre de personnes hautement qualifiées impliquées

- Un budget détaillé pour l'ensemble de la demande, y compris les frais d'installation (le cas échéant) et la confirmation (FOAP) des contributions des chercheurs et/ou d'autres sources de financement (max 1 page)
- Le cas échéant et si possible, au moins 2 devis confirmant le coût de la demande
- CV commun ou équivalent
- Une lettre du groupe de la plateforme de recherche partagée, indiquant le soutien à la demande, et signée par les principaux utilisateurs (professeurs réguliers) de l'infrastructure, ainsi que la signature du représentant de la plateforme de recherche partagée.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Comme un nombre limité de bourses est disponible, les candidatures seront évaluées et sélectionnées par le comité de recherche de la faculté, qui est présidé par le vice-doyen à la recherche et comprend cinq membres de la faculté, un membre de chaque école.

L'évaluation est basée sur la documentation disponible dans la proposition originale, et classée selon les critères suivants :

- Démonstration du caractère essentiel de l'infrastructure
- Adéquation du plan de maintenance et d'accessibilité pour une utilisation optimale continue
- Âge et durée de vie mécanique de l'infrastructure
- Nombre de chercheurs et d'étudiants utilisant l'infrastructure
- Justification du budget et disponibilité des fonds
- Soutien et recommandation du groupe de la plateforme de recherche partagée

Toutes les demandes feront l'objet d'un accusé de réception et une notification de la recommandation du comité, ainsi que des commentaires, sera envoyée à chaque demandeur après le processus d'examen.

Procédures postérieures à l'attribution

Si la demande est approuvée, le bureau de recherche de la faculté coordonnera les prochaines étapes appropriées avec le candidat retenu et les services financiers.